



Nature de l'acte : 6.1

N° 2026 01 119

Mis en ligne le ...02.02.26....

Transmis le .....02.02.26....

**ARRÊTÉ DE RÉOUVERTURE DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DE RUGBY EN GAZON NATUREL À  
COMPTER DU MARDI 3 FÉVRIER 2026**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu les articles, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions météorologiques constatées et celles prévues pour les jours à venir,

Vu la fermeture des terrains en gazon naturels par arrêté municipal n° 2026-01-120

Considérant l'avis du Service des Espaces Verts, secteur stades, après vérification des terrains de football et de rugby en gazon naturel du complexe sportif de Lannédarré (terrains annexes rugby, terrain annexe foot, stade de rugby Antoine BEGUERE, terrain d'honneur de football) et de Sarsan (haut et bas) temporairement impropre à la pratique du football et du rugby,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -**

Les terrains en gazon naturel du complexe sportif de Lannédarré peuvent être ré-ouverts aux associations utilisatrices à compter du mardi 3 février 2026.

**ARTICLE 2 -**

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site de la Ville de Lourdes, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 -**

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 4 -**

Madame la Directrice des services et les agents placés sous ses ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au FCL XI, à la Ligue Occitanie de Football et au District de Football des Hautes-Pyrénées, au FC Lourdes Rugby, à la Ligue Occitanie de Rugby et au Comité Départemental de Rugby des Hautes-Pyrénées.

**VILLE DE LOURDES**

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

Fait à Lourdes, le 2 Février 2024

Pour le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. ERNANDEZ".

Philippe ERNANDEZ,  
1<sup>er</sup> Adjoint délégué

Notifié le .....

- Par courrier recommandé envoyé le .....
- Par remise en main propre
- Par mail envoyé le .....

Je soussigné(e).....

Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU  
Cours Lyautey - 64000 PAU  
dans un délai de deux mois.